



Ville de
Kingersheim

341/2025

Arrêté temporaire portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 11 juin 2025

- Vu Les articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu L'article R 411-8 du Code de la Route,
- Vu L'instruction interministérielle relative à la signalisation routière –huitième partie – signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
- Vu La demande de l'entreprise PONTIGGIA en date du 10 juin 2025,

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux de création d'un ralentisseur réalisé par l'entreprise PONTIGGIA, sise 8 rue de la Martinique 68270 WITTENHEIM, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation rue de Pfastatt.

ARRETE

Article 1 – Le mardi 17 juin 2025, l'entreprise PONTIGGIA est autorisée à effectuer des travaux à hauteur du 96 rue de Pfastatt.

Article 2 – Pendant les travaux, de 8h00 à 18h00, la rue de Pfastatt sera fermée à la circulation de tous véhicules à hauteur du n° 96 de ladite rue.

Article 3 – Des pré-signalisations seront mises en place :

- « Rue barrée à 750 mètres » à l'intersection des rues de Pfastatt/Coubertin
- « Rue barrée à 150 mètres » à l'intersection des rues de Pfastatt/Guebwiller.

Article 4 – Durant ces travaux, une déviation sera mise en place :

- Dans le sens Est-Ouest, les véhicules devront emprunter la rue Pierre De Coubertin, la rue de Richwiller, le rond-point du Kaligone, puis la rue de Guebwiller.
- Dans le sens Ouest-Est, les véhicules devront emprunter la rue de Guebwiller, le Rond-point du Kaligone, la rue de Richwiller, puis la rue Pierre De Coubertin.



Arrêté municipal 341/2025 – page 2

Article 5 – La signalisation routière adéquate sera mise en place par l’entreprise chargée des travaux.

Article 6 – La Police Municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l’exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Laurent Riche

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form the name 'Laurent Riche'. The signature is positioned to the right of the printed name.